

Faire reconnaître
« Consultants non prophétionnels »



Au service d'une **entreprise**
ancrée dans le **réel**



Qu'est-ce que « Faire reconnaître » ses pratiques professionnelles de consultant en management ?

« Consultants non prophétionnels » propose aux cabinets de conseil désireux de fonder leur légitimité sur une expertise concrète et pertinente, au-delà des modes managériales et des recettes, d'évaluer leur aptitude à inscrire la centralité du travail réel et des collectifs de travail dans l'ensemble de leurs pratiques professionnelles. L'évaluation proposée par « Consultants non prophétionnels » permet de vérifier, in situ, le respect des principes de la charte dans le temps.

Quels sont objectifs poursuivis ?

- Permettre aux cabinets de conseil en management, au-delà de la signature de la charte, de faire un pas supplémentaire en évaluant concrètement leurs pratiques professionnelles eu égard à la charte.
- Mettre en exergue l'impact social et sociétal des cabinets de conseil qui s'engagent dans une telle démarche.

Nous contacter pour plus d'informations